VÉLO LIBRE-SERVICE

Appelez-les Marcel !

Les vélos électriques en libre-service en cours de déploiement ont été baptisés « Marcel », en hommage au cycliste aubois Marcel Bidot. Le dispositif sera lancé le 29 juin après l'installation des douze stations dans l'agglomération troyenne. Découvrez les tarifs.

BENOÎT SOILLY

Marcel. C'est le nom choisi par Troyes Champagne Métropole (TCM) pour dénommer les 50 futurs vélos en libre-service de couleur bleu, bientôt déployés dans l'agglomération troyenne.
Un nom original comparé aux Vélib' parisiens, aux Vélo'v lyonnais ou encore aux V'Lille : « *Nous avons choisi, en accord avec Olivier Girardin* (vice-président chargé des mobilités à Troyes Champagne Métropole, NDLR), *ce nom en hommage à Marcel Bidot* (1902-1955) », souligne François Baroin, président de TCM, collectivité qui porte le projet.
Ancien coureur professionnel aubois, Marcel Bidot a participé à plusieurs éditions du Tour de France puis a été directeur de l'équipe de France avec succès, notamment sous le règne de Jacques Anquetil.

Les vélos électriques en libre-service seront mis à disposition des habitants à partir du 29 juin.

DES TARIFS ATTRACTIFS

Les tarifs ont également été dévoilés. Ils sont plutôt attractifs. Sans abonnement, vous paierez tout simplement la location d'un vélo à assistance électrique à la minute (0,05 €). Si vous empruntez un Marcel dans l'une des douze stations réparties dans l'agglomération (lire notre édition 13 avril ou notre site web) et que vous pédalez dix minutes, vous paierez donc 5 centimes.

Si vous pensez utiliser le service régulièrement, vous pouvez vous abonner à la semaine, au mois ou à l'année selon les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessous. Dans ce cas, les vingt premières minutes vous sont offertes. Si vous dépassez cette durée, vous payez ensuite 0,05 centime la minute supplémentaire.
La location s'effectue via votre carte bancaire. Les premières stations de vélos seront installées à partir du lundi 21 juin pour une entrée en fonction du service le mardi 29 juin.

POINT DE VUE

FRANÇOIS BAROIN, PRÉSIDENT DE TCM

« Nous allons monter en puissance par étapes »

Pourquoi votre position a-t-elle évolué sur la mise en place de ces vélos en libre-service ?
J'ai toujours considéré que l'opération Vélib' à Paris était intéressante. Simplement, les premières études que nous avions à l'époque à Troyes, il y a une dizaine d'années, montraient que, comme pour un tramway, en dessous de 500 000 habitants, c'était énormément d'investissement, d'endettement et à terme beaucoup d'impôts pour combler le trou. À l'époque, il n'y avait pas d'effet masse. Les entreprises de cette filière n'avaient qu'un seul modèle celui de JC Decaux avec Vélib'. Cela coûtait très cher à fabriquer et entretenir. Cela engendrait un ticket d'entrée pour l'usager élevé si on voulait que le modèle soit rentable. Nous n'avons pas sauté le pas parce que je suis attentif aux finances communales et je ne voulais pas aller vers un puits sans fond. On ne peut pas dire que j'étais contre. J'étais réservé pour des raisons financières mais j'ai toujours été favorable à ce qu'il puisse y avoir un accès libre aux vélos. Aujourd'hui, les modèles ont évolué, il y a plus de recul. Je trouve que la proposition d'Olivier Girardin est intéressante, originale et responsable dans le sens où, nous allons monter en puissance par étapes. »

LOCATION DE VÉLOS

Durée	Tout public	Tarif réduit (demandeur d'emploi moins 26 ans)	Unités
	TTC	TTC	
À la minute	0,05 €	0,05 €	La minute
Abonnement hebdomadaire	4 €	2 €	20 minutes offertes à chaque utilisation
Abonnement mensuel	7 €	3,5 €	20 minutes offertes à chaque utilisation
Abonnement annuel	40 €	20 €	20 minutes offertes à chaque utilisation

DÉPÔT DE GARANTIE

Vélo à assistance électrique	170 €	170 €	